MIDI-PYRÉNÉES
HAUTE-GARONNE

TOULOUSE NORD PDC

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sud Solidaires éducation

52, rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

@ sudeduc31@sudeducation.org

05 62 14 66 74

www.sudeduc31.org

n°131, 0,76€

Trimestriel

Juillet – Août – Septembre

Le Journal

Edito

Ça y est, la loi Blanquer est passée, et la rentrée aussi… Alors voilà un petit précis à l'usage des collègues pour penser que tout va bien :

- efface toutes traces de tes participations éventuelles au mouvement de lutte dans l'Éducation pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- débrouille-toi pour être titularisé-e ;
- prosterne-toi devant la hiérarchie ;
- trouve la réponse à la devinette : Monsieur et madame « LUATION » ont une fille, comment s'appelle-t-elle ? *
- tu bosses à la fac ? Ben… bosse plus et surtout… bosse plus !
- si tu vois des lycéen-ne-s dans la rue, passe ton chemin, va plutôt faire les boutiques...
- … mais pas le samedi entre 14h et 19h, choisis plutôt la commande en ligne (sur un site dont le nom ressemble à la forêt qui brûle, alors que pendant ce temps tout le monde regarde ailleurs).

Si tu ne te retrouves dans aucun de ces conseils, rends-toi directement au sommaire et laisse-toi guider… jusque dans la rue !

** Eva : Évaluation*

Sommaire:

p2 : Stages syndicaux

p2 : Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah

p3 : Evaluer, trier jeter...

p4 : La proximité, c'est un droit !

p5 : Blanquer, ou la volonté de pouvoir

p6 : La planète brûle, les jeunes sont chauds et les syndicats frileux

p7 : "Agenda (non) social"

p8 : Vous êtes étudiant.e.s étranger.e.s hors UE, vous avez les moyens !

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621S07934
Directeur de publication: Guillaume Ceugniez date de dépôt : 30/09/2019

Stages syndicaux

Parce-que la formation, n'est surtout pas pendant les vacances !

INTITULE DU STAGE	DATE
Stratégie syndicale (interpro : Solidaires 31)	8 novembre
Militer à Sud Education	18 novembre
Juridique	13 décembre
Précarité	3 février
Prise de parole des femmes	6 mars
Anti-hiérarchie et pédagogies alternatives	4 et 5 juin

Attention ; les demandes sont à envoyer à la hiérarchie 1 mois avant le stage.

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah

Georges Ibrahim Abdallah est un communiste libanais, militant de la cause palestinienne et prisonnier politique du « pays des droits de l'Homme ». Emprisonné depuis 1984, il a purgé sa peine en 1999, mais il est maintenu en prison depuis 20 ans car il refuse de renier son engagement politique. A l'occasion de sa 35° année de détention, un mois d'agitation est organisé pour demander sa libération. Plus d'une vingtaine d'organisations, dont SUD Éducation 31 et Solidaires 31 sont impliquées dans cette initiative.

Nous demandons la libération de Georges Ibrahim Abdallah !

Venez nombreux.ses :
- au meeting-concert à la Bourse du travail le **vendredi 18 octobre à 18h30**, avec Mustapha Awad, Pierre Stamboul et, par vidéo, Leïla Khaled qui est interdite de territoire.
- à la manifestation nationale prévue à Lanemezan le **samedi 19 octobre à 14h**, de la gare à la prison.

Pour les informations sur les différents événements prévus durant ce mois d'agitation :

freeabdallah.red/toulouse/

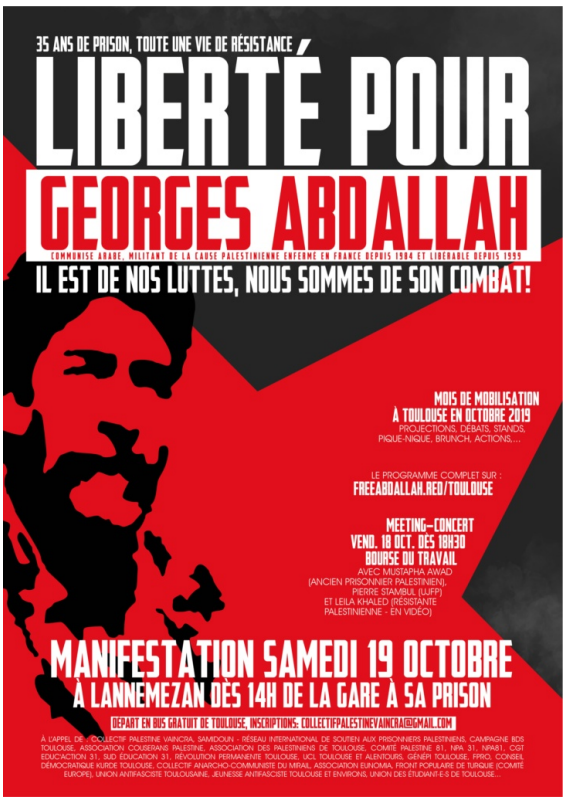

Evaluer, trier, sélectionner, jeter... Est-ce donc là notre métier ?
Est-ce donc là le but de l'école publique ??

Depuis qu'elles ont été mises en place, les enseignant-e-s se sont mobilisé-e-s massivement contre les évaluations nationales de CP-CE1 malgré les tentatives d'intimidation et de répression de la hiérarchie. Ces évaluations s'ancrent dans la politique d'évaluation généralisée mise en œuvre par le ministère : évaluations nationales en CP, en sixième et en seconde… et puis Parcoursup qui parachève le processus !

L'aboutissement de cette « évaluationite aiguë » c'est le classement, la sélection féroce et surtout le tri impitoyable des élèves dans une machine à broyer qui tourne désormais à plein régime !

Ces évaluations à répétition sont critiquables, tant du point de vu de leur contenu qui mettent les plus fragiles en situation d'échec, que des conditions de leur passation (élèves en situation de stress dès la rentrée) ou de leur traitement sur les serveurs d'Amazon. Que vient donc faire cette entreprise privée si peu recommandable dans le traitement des données des élèves ??

Le ministère prétend que ces évaluations permettrait de cerner au plus près les besoins de chaque élève afin de lui apporter une aide personnalisée. Quelle fumisterie !

Tests imposés d'en haut sans le consentement des équipes pédagogiques dans des classes aux effectifs surchargés, perte de temps, élèves mis en situation de stress et parfois d'échec, maltraitance institutionnelle des personnels qui n'ont pas leur mot à dire quant au contenu des tests et à tout ce qui s'en suit et qui sont réduits au rôle de simples exécutant-es, actions de remédiation sur la base de ces évaluations biaisées, sous forme d'accompagnement « personnalisé » dans des classes aux effectifs de plus en plus lourds !

Il s'agit pour le ministère de normer les pratiques pédagogiques, de les réduire aux simples apprentissages « fondamentaux » qui deviennent un savoir minimum considéré comme suffisant pour la masse des élèves. On sait bien que les enfants de la bourgeoisie ne seront jamais concernés par cette école « à minima »...

Derrière ces évaluations, il y a aussi une volonté farouche du ministère de classer : classer les établissements, les écoles, les élèves, les équipes pédagogiques... en fonction des résultats. Cette « culture du résultat » doit devenir la règle et peu importe si ces classements participent au renforcement des inégalités territoriales et font les choux gras des bahuts du privé ! Le ministre n'en a cure, ce sont ses amis qu'il favorise ainsi…[1]

La mise en place du nouveau bac Blanquer, basé sur une grande partie de contrôle continu, s'inscrit dans ce processus et va favoriser l'émergence d'un marché scolaire dans lequel les écoles, collèges et lycées seront mis en concurrence, et en particulier avec les écoles et établissements privés. C'est déjà le cas. Ça va devenir la règle !

En lien avec ces politiques de ségrégation scolaire et le démantèlement de l'éducation prioritaire, déjà bien avancé, le LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique) trouve toute sa place : chaque élève a le sien et tout y sera inscrit sans possibilité de « droit à l'erreur ». Un bel outil de fichage et même de flicage pour les élèves et une restriction énorme de la liberté pédagogique pour les personnels qui les accompagnent.

Cette école ne nous fait pas rêver….

Notre utopie d'école parle d'égalité, d'émancipation, de liberté pédagogique au sein des équipes.

Et si on continuait d'y croire envers et contre Blanquer et ses sinistres amis ?

1 : Rappelons que M. Blanquer est proche de l'association d'extrême droite et anti-avortement « SOS éducation » à laquelle il avait donné une interview. Interview qui avait disparu du site de l'association suite à sa nomination au ministère de l'éducation nationale. Voir article des inrocks : https://www.lesinrocks.com/2017/05/19/actualite/actualite/en-cachette-la-sulfureuse-association-sos-education-efface-tous-ses-liens-avec-le-nouveau-ministre-de-leducation-nationale/

La proximité, c'est un droit !

Devant le rectorat, le mercredi 11 septembre à 14H, de 20 à 30 personnes sont présentes avec banderole et pancartes pour rappeler le droit des familles à un établissement de proximité... En effet, des parents demandent des dérogations aux collèges du « plan renforcement de la mixité » qu'on leur impose, très éloignés de leur domicile et refusent d'y inscrire leurs enfants.
Les jours précédents déjà 6 dérogations avaient ainsi été obtenues, 4 familles restaient sans solution.

M. Chevalier Directeur de cabinet auprès de la DASEN et Mme Homs conseillère technique IEN reçoivent une délégation composée des 4 parents concernés et de 2 autres membres de l'Assemblée des parents.

A l'issue de la rencontre, et malgré des difficultés réelles, TOUS LES ENFANTS ONT PU FAIRE LEUR RENTREE le lundi suivant dans le collège de proximité souhaité par les parents !

Cette victoire est d'abord celle des parents qui n'ont pas cédé à la pression : les principaux des collèges où leurs enfants étaient affectés (Balma, Tournefeuille...) les harcelaient en leur intimant d'inscrire leur enfant chez eux. Malgré cela, ils ont tenu bon, car il n'était pas question d'une dérogation de confort mais bien du droit à un collège de proximité, justifié par leur volonté de suivre leur enfant et par des motifs médicaux, familiaux, professionnels ... D'ailleurs, les parents qui avaient obtenu une dérogation étaient présents mercredi pour accompagner les 4 familles encore sans solution. Comme le dit bien une mère de l'Assemblée :

« Toute seule, je n'y serai pas arrivée ! ».

En rencontrant les responsables, les parents ont su expliquer et faire entendre leurs arguments. En particulier, en affirmant, en réponse à la remarque : « Vous savez, vous avez de la chance car il y a des pays où il n'y a pas d'école » que :
1 : On est en France, et on parle de la France où l'instruction est obligatoire
2 : L'école est un droit et non une chance.

Cette victoire est aussi celle du quartier, car il y avait là des habitant-es et des enseignant-es de Reynerie qui se battent depuis 3 ans pour le maintien du collège de proximité.

Cette victoire montre que les parents et les habitant-es en savent autant si ce n'est plus que les « responsables » et techniciens, puisque l'Assemblée avait prévu la situation : la fermeture des collèges REP+ du Mirail, associée à l'augmentation de la population scolaire, entraîne automatiquement la

Les parents reçus au rectorat de Toulouse. 12/09/2019

saturation des autres collèges de Toulouse et de l'agglo. C'est d'ailleurs une raison du refus, car il n'y avait effectivement pas de places dans les collèges demandés par les parents, où même des enfants du secteur de ces collèges n'avaient plus de places !
Il est donc totalement irresponsable de fermer les collèges du Mirail sans attendre que soient construits des établissements de remplacement. Cela rend forcément plus difficiles les conditions d'étude de TOU-TE-S LES COLLEGIEN-NES (classes surchargées, 2 ou 3 services à la cantine, etc..).

Ni les enfants de Reynerie ni leurs parents n'ont à payer le prix de l'incapacité de ces prétendu-es « responsables » à anticiper les conséquences de leurs décisions. La proximité est un droit, il est anormal que des familles ne puissent en bénéficier en raison de leur lieu d'habitation.

Mail de l'assemblée parents-enseignants-habitants :
assembleeparentsprofshabitants@gmail.com

Blanquer, ou la volonté de pouvoir

La phrase de Blanquer « la liberté pédagogique n'est pas l'anarchie » n'est pas anodine. Outre la péjoration du terme « anarchie » que le ministre a choisi d'associer à une absence d'ordre, cela dénote de la volonté de contrôle du ministre de l'Éducation Nationale sur les pratiques des enseignant.e.s et de prise pouvoir. Rappelons tout de même que le premier sens de l'anarchie, c'est l'ordre moins le pouvoir.

L'enseignement est un métier qui, historiquement, jouit d'un atout indéniable et indispensable : la liberté pédagogique. Cette liberté a permis, au gré des expérimentations, des ajustements compte-tenu de la pratique, des échanges entre pairs et de la capacité d'appropriation et d'adaptation des enseignant.e.s un progrès considérable dans la pratique de l'enseignement. En effet, chaque enfant est différent et sa manière d'apprendre également.

Or, l'autoritarisme du gouvernement semble incommodé par cet outil ; des enseignant.e.s libres dans leur pratique, des équipes enseignantes libres dans leurs choix échappent à la volonté de contrôle intégral de la part de la hiérarchie.

Déjà attaquée par le passé avec, par exemple, la volonté constante d'instaurer une hiérarchie dans les écoles primaires (avec les maîtres-directeurs prévu par le décret Monory et dont la féminisation ne semblait, à l'époque, pas envisageable ou plus récemment encore la loi de l'école de la confiance), la liberté pédagogique subit les tentatives d'ingérence de plus en plus nombreuses de la part du ministre dans les pratiques enseignantes sont.

Commencées avec les repères annuels (qui ne sauraient tarder à devenir mensuels) de progression qui sont contraires à une vision de cycles d'apprentissage, le faux-débat sur la prééminence de la méthode syllabique sur la méthode globale, les manuels imposés qui vont dans le sens de l'approche scientiste de la lubie cognitiviste du ministre, les attaques contre la liberté pédagogique des enseignant.e.s continuent.

Attardons-nous sur quelques conséquences des réformes de l'école primaire (de la confiance?) qui mettent à mal la liberté pédagogique des profs.

Les évaluations CP/CE1 :

Dans notre métier, nous devons évaluer les élèves, mais l'évaluation doit reposer sur des choix de l'enseignant.e afin de conserver une cohérence avec ses approches pédagogiques. Or, le fait de contraindre les collègues de CP et de CE1 à faire passer des évaluations normalisées modifie subrepticement l'acte d'enseignement et le rapport apprentissage/évaluation. Auparavant, l'évaluation servait à donner une valeur (sens étymologique) à un apprentissage, dorénavant, l'apprentissage se met au service d'une évaluation préétablie dont les buts ne sont pas toujours très clairs : classement des élèves ? Des enseignant.e.s ? Des établissements ? On assiste à une lycéisation de l'enseignement primaire : à 6 ans, les élèves doivent être préparé.e.s pour passer un mini-bac avec le stress que cela comporte.

Les CP/CE1 à 12 :

Avec la mise en place des classes « dédoublées », s'est insinuée une conséquence démontrant une ingérence dans les pratiques pédagogiques des équipes enseignantes. Le conseil des maître.sse.s n'est plus maître dans l'organisation pédagogique de l'école. S'il y a 5 classes dédoublées (CP ou CE1 mais, attention, pas CP-CE1) et 4 classes non-dédoublées dans une école, c'est comme ça, point barre ! Même si l'organisation imposée doit créer des classes dont le nombre d'élèves peut doubler selon les niveaux, les profs n'ont qu'à s'adapter et se taire (on assiste à un véritable glissement sémantique du mot « confiance »...).

Qui va devoir prendre une classe triple niveau CE2-CM1-CM2 à 25 élèves en REP+ ? La petite nouvelle qui sort de son stage de titularisation et rentre dans le métier les deux pieds dans cette gageure ? Qui va pouvoir prendre la classe de CP à 10 élèves ? L'enseignant de fin de carrière qui s'est attiré les bonnes grâce de l'inspection ? Le temps est fini de la répartition équitable des élèves dans les classes, terminé le temps où l'on pouvait vraiment prendre en main la vision cyclique des apprentissages en faisant des classes de cycle. La hiérarchie a pris le contrôle sur cette part de liberté pédagogique qu'avaient les équipes enseignantes.

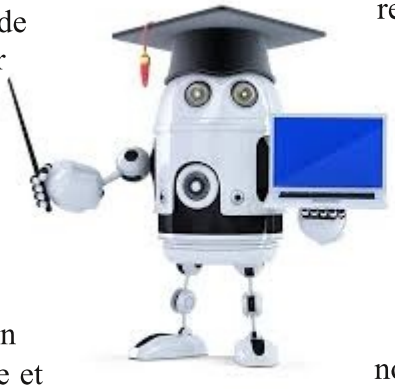

Petite anecdote ; un enseignant qui refusait de faire passer les évaluations nationales s'est vu interdire de reprendre une classe dédoublée. Non seulement, la hiérarchie impose le nombre et le type de classe dans une école mais elle choisit aussi qui peut prendre telle ou telle classe…

La liberté pédagogique n'est pas l'anarchie. C'est avec ce genre d'argument que Blanquer tente de robotiser et de normaliser nos métiers, nous devenons des exécutant.e.s. La liberté pédagogique n'est pas l'anarchie. OK, mais placer tel.le ou tel.le prof sur des classes que l'on a imposées dans une école, lui donner des manuels normalisés en vantant leur adéquation aux sciences cognitives, lui enjoindre de faire passer des évaluations nationales déconnectées de la réalité, lui imposer une méthode d'apprentissage de la lecture, lui imposer des programmations à coup de repères de progression, cela, monsieur Blanquer, ce n'est pas la liberté pédagogique. En fait, monsieur le ministre, au premier sens du terme, la liberté pédagogique est bien une forme d'anarchie, ne vous en déplaise...

Si nous voulons conserver un tant soit peu de liberté dans l'exercice de notre métier, nous devons nous opposer en bloc aux dérives autoritaires du ministre, sinon, dans quelques années, les formations initiales des profs se restreindront à la lecture du petit manuel du bon prof qui explique minute par minute comment nous devons travailler.

La planète brûle, les jeunes sont chauds et les syndicats frileux

Petit coup de gueule

A l'assemblée générale de Sud éducation 31-65 du 10 septembre 2019, la discussion autour des mouvements en cours aboutit à une décision : nous appelons à la grève le 24 septembre et le 26 septembre. La première journée est une date CGT sur la réforme des retraites ; la seconde, une date contre la répression en soutien notamment à une de nos camarades. Pas d'appel donc à la journée de grève lycéen-ne, étudiant-e et interprofessionnelle du 20 septembre pour la justice sociale et climatique.

Alors que les mobilisations climat s'enchaînent, que les élèves de nos établissements sont en première ligne, qu'elles et ils nous demandent de les suivre, que la prise de conscience sur le déréglement climatique est réelle dans la société, les syndicats sont à la ramasse. Si le corporatisme ou l'ouvriérisme de certains syndicats expliquent leurs absences de ces mobilisations, qu'en est-il de Sud éducation ? Notre syndicalisme de transformation sociale ne trouve-t-il pas toute sa place dans ces luttes ? D'autant plus que notre union interprofessionnelle s'y engage comme l'atteste le préavis de grève spécifique sur les mobilisations climats du 20 et 21 septembre.

Si appeler à la grève le 26 septembre contre la répression est indispensable, pourquoi un appel à la journée retraites du 24 et non climat du 20 ?

Qu'attendons nous ? Il est grand temps d'en débattre, de prendre position, de passer à l'acte, de convaincre les collègues et d'arrêter de laisser les « jeunes » lutter seul.es. Ces journées climat sont plus enthousiasmantes (comparez dans vos têtes manif lycéenne et manif CGT !). Elles sont aussi plus révolutionnaires qu'une journée de grève CGT sans lendemain qui donne seulement une légitimité à Martinez dans sa négociation avec le gouvernement. Elles sont même internationales de fait car les changements climatiques touchent toute la planète, un des axes de notre syndicalisme.

Ne répétons pas la même erreur que l'année passée, ne déconnectons pas le mouvement lycéen du mouvement des personnels. **Soyons uni-es et SOLIDAIRES !**

"Agenda (non) Social"

à l'Univeristé Paul Sabatier, suite : le passage en force de la direction

Comme annoncé dans notre numéro de juin, les choses se sont accélérées à l'UPS et la direction a fait voter son « Agenda social » au pas de charge. Pour rappel, cet agenda dit social impose à tous les agents BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé) un temps de travail de 1607 heures effectives, soit autour de 200 heures de plus par an (par rapport au temps de travail qui était en vigueur depuis 2002, en application de la Loi Aubry et de la mise en place de l'ARTT, accord et réduction du temps de travail). Concernant les conditions de travail, l'UPS (ou UT3) était déjà la plus mal lotie des trois universités toulousaines (UT1-Capitole et UT2-Jean Jaurès-ex Mirail étant les deux autres). Cet agenda « social » comportait également un volet « primes » mis en avant par la direction pour faire passer l'augmentation de temps de travail mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : pour plus de 200 heures annuelles de travail supplémentaire, les gains annuels seront de 500 euros pour les catégories C, 600 à 700 euros pour les catégories B et 800 à 900 euros pour les catégories A. Et qui peut certifier que ces primes seront d'ailleurs maintenues dans les années à venir ? A Sud éducation, nous sommes pour des augmentations de salaire et non la distribution de primes ! Voilà donc ce que la direction appelle « l'amélioration des conditions de travail » à l'UPS.

Peu lui importait, le président J. P. Vinel de l'UPS a fait passer cet agenda social et se moquait bien de la suite. Atteint par la limite d'âge (68 ans), il ne terminera pas son mandat et a déjà quitté l'UPS début septembre, remplacé par Mme R. André-Obrecht qui assurera l'intérim jusqu'aux élections des conseils centraux en décembre prochain… avant de partir également à la retraite ! Il fallait donc faire passer cet agenda non social de toute urgence… Cela s'est passé le vendredi 12 juillet, par un vote du CA qui, très courageusement, avait fui le campus de l'UPS pour se réfugier dans les locaux du CROUS, rue du Taur, en centre-ville. Ce CA s'est déroulé sous la protection de policiers et d'une équipe de sécurité privée composée de 6 agents. Il faut dire que les votes du CHSCT du vendredi 5 juillet (8 contre, 1 abstention) et du CTE du mardi 9 juillet (8 contre, 2 abstentions) traduisaient un rejet très massif, confirmant un référendum « informel » (organisé par le collectif des personnels à la sortie d'assemblées générales organisées par la direction de l'UPS pour présenter l'agenda social) qui avait rejeté à 96 % l'agenda social (496 votants, 16 pour, 477 contre, 2 abstentions). Même le rapport d'expertise officiel, remis au CHSCT du 28 juin, soulignait une opposition très majoritaire des personnels BIATSS à cet agenda social ainsi que l'absence de vraie concertation avec l'augmentation des risques psycho-sociaux que cela pourrait entraîner. Tout cela n'a pas suffi à ébranler la direction et ses affidés qui ont réussi à maintenir une courte avance lors du vote du CA du 12 juillet : 15 pour, 12 contre et 4 abstentions.

Au-delà des mensonges et manipulations, au-delà de l'hypocrisie et de la lâcheté au prix desquels la direction de l'UPS a fini par imposer, ces dégradations des conditions de travail c'est le mépris pour l'ensemble des BIATSS qui restera dans le souvenir de beaucoup. Pour la direction de l'UPS, les personnels ne sont pas une richesse de l'université. Peu importe si ce sont eux-elles qui font tourner la boutique et qui continuent à le faire du mieux qu'ils-elles peuvent parce qu'ils-elles veulent continuer à croire à un vrai service public. Pour la direction, les personnels sont anonymisés derrière des chiffres, leur « poids » se mesure en MS (la masse salariale…). Le rapport IGAENR de septembre 2016, parlait sans détours du « temps de travail à réviser qui pourrait ainsi offrir de nouvelles marges » et avançait, s'appuyant sur les calculs de la Cour des Comptes, la perspective d'une « économie » de 278 ETP (emplois temps plein) avec l'augmentation de temps de travail mise en place via l'agenda non social.

Les personnels ne baissent pas les bras même s'il est dur de se remobiliser après une lutte qui a été si forte. Sitôt le vote du CA passé, une nouvelle note du temps de travail a été diffusée, imposant le nouveau régime pour cette rentrée. Cela ne se passe pas sans remous ou sans difficultés trahissant une mise en place sans vraie concertation, imposée sans même se poser la question de sa mise en application concrète dans les services. En juin, Sud Education 31-65 s'était adressé à la présidence de l'UPS pour lui demander selon quelles modalités elle avait respecté la circulaire relative à la négociation dans la fonction publique du 22 juin 2011. Une modification des conditions de travail de l'ampleur de celle imposée par l'agenda non social justifiait bien entendu de respecter le cadre défini par cette circulaire. Évidemment, la présidence n'a jamais apporté la moindre réponse.

Qu'aurait-elle pu répondre puisqu'il n'y a eu aucune négociations pour mettre un terme au temps de travail hérité de la Loi Aubry ? Sud Éducation 31-65 a donc déposé un recours gracieux le 11 septembre, pointant le vice de procédure que constitue l'absence de négociations préalables au vote du nouveau temps de travail. L'affaire n'est donc pas terminée.

Vous êtes étudiant.e.s étranger.e.s hors UE, vous avez les moyens !

"Bienvenue en France"

« Bienvenue en France » la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux (Sic)

Voilà ce que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche annonce sur son site internet. Celui-ci a institué de nouvelles règles tarifaires concernant l'inscription des étudiant.e.s étranger.e.s hors UE. Ainsi, dorénavant, ils et elles devront payer la somme de 2770 euros pour intégrer le cycle de Licence et 3770 Euros pour le Master.

Le but inavoué du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est d'accueillir les « bon.ne.s » étudiant.e.s étranger.e.s. Le critère n'étant en aucun cas le dossier du candidat ou de la candidate mais plutôt son pouvoir d'achat.

Il s'agit d'un changement d'orientation politique pour attirer les étudiant.e.s notamment asiatiques au détriment de celles et ceux provenant de l'Afrique et du Maghreb, qui n'ont évidement pas les moyens financiers, pour la plupart, de payer de telles sommes.

Cette discrimination économique (Racisme économique ?) pose problème à plus d'un titre. Tout d'abord, les relations universitaires entre la France et l'Afrique remontent à plusieurs décennies et s'inscrivaient dans un contexte francophone, de coopération. Cette conception française même si elle n'était pas parfaite permettait à de nombreux étudiant.e.s étranger.e.s de poursuivre leurs études supérieures dans un contexte éducatif reconnu.

Il est évident que, même si pour cette année des efforts locaux ont permis de trouver une solution provisoire en exonérant la plupart des demandes formulées, de nombreux.ses étudiant.e.s étranger.e.s, n'étant pas au courant des exonérations locales possibles selon les Universités, et, au vu des montants exigés, n'ont tout simplement pas candidaté.

Mais il y a plus grave ! Afin de bénéficier d'une exonération, le Ministère de l'Enseignement Supérieur a mis en place un système de vérification des pièces de titres de séjour au moment de l'inscription dans les universités. Or, le titre de séjour n'a jamais fait partie des pièces requises pour une inscription à l'Université. Seul le diplôme et le test de langues étaient exigés pour étudier à l'Université.

C'est donc sous couvert d'exonération, que les Universités sont devenues des officines de la préfecture.

Cerise sur le gâteau, la grande majorité des personnes vacataires employées dans les chaînes d'inscription sont des étudiants précaires à qui l'on demande de contrôler et ainsi de participer à un système de fichage qui ne dit pas son nom.